

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°04/2018 de la séance du
Lundi 10 septembre 2018 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. Pascal Mason
Présents : 26 membres
Excusés : 6 membres
Mmes/MM. : J. De Rham, F. Jordan, A. Koschevnikov, J. Raemy, H. Sheth-Premjee,
V. Wicht
Absents : 3 membres
Mmes/MM. : J. Escaleira Lopes, C. Gademann, D. Ouro-Madeli

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
10 SEPTEMBRE 2018 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'744'100.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la RC 780 en traversée de localité et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires (préavis N°11/2018)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 (préavis N°12/2018)
6. Rapport des commissions :
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 226'900.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'établissement d'un plan général d'affectation, d'un règlement et d'un rapport d'aménagement (47 OAT) (préavis N°09/2018)
 - b) Relatif à l'initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion » (préavis N°10/2018)
7. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Mason, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progins, agent de proximité et le public.

M. le Président, P. Mason, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, P. Mason, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, P. Mason, indique qu'il y a deux modifications à l'ordre du jour. Premièrement, s'agissant du rapport au point 6, relatif à l'initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion », il y a un rapport de majorité et un rapport de minorité. De plus, M. Pilet a déposé une motion qui sera traitée au point 7.

Le nouvel ordre du jour est donc :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'744'100.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la RC 780 en traversée de localité et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires (préavis N°11/2018)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 (préavis N°12/2018)
6. Rapport des commissions :
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 226'900.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'établissement d'un plan général d'affectation, d'un règlement et d'un rapport d'aménagement (47 OAT) (préavis N°09/2018)
 - b) Relatif à l'initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion » (préavis N°10/2018)
7. Motion Pilet
8. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Mason, demande s'il y a d'autres modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018

M. le Président, P. Mason, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

L. Mareda indique qu'en page 7, il convient de remplacer le mot « incroyable » par « énorme ».

L. Mareda constate qu'il y a des erreurs dans les nombres de voix. En effet, on était 30 et lors de la votation de l'amendement, il y a eu 10 abstentions, 7 non et 12 oui, ce qui fait 29 au total. Il en va de même pour le préavis. Elle demande à ce que les scrutateurs fassent plus attention et que les trois chiffres soient indiqués de manière claire.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, P. Mason, indique qu'il n'y a pas de communication du bureau.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a une communication de M. Rey Lescure.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'il y a eu une présentation publique de 19h à 20h par rapport au bâtiment intergénérationnel. Elle constate qu'il y avait beaucoup de monde et que c'est vraiment un beau projet.

A. Rey Lescure rappelle que M. Delarzes a pris sa retraite. Il a procédé avec le Municipal des bâtiments à un remaniement de la voirie. Ils ont ainsi rationalisé la main d'œuvre et réduire de 0,4 EPT les effectifs. Cette réorganisation permettra de jongler entre les services.

A. Rey Lescure revient également sur la fontaine de Bonivard. Ce n'est pas un travail simple. Il y avait des travaux de pavage à faire dessous. C'est en train de se faire et les travaux devraient être finis d'ici la fin de la semaine. La fontaine reprendra alors sa place.

A. Rey Lescure indique finalement que la commune a acquis une souffleuse électrique à accus. Il y aura donc beaucoup moins de bruit à l'avenir. Il y a un petit sifflement. Mais les employés n'ont plus besoin de protection d'oreilles.

5. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 1'744'100.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU REAMENAGEMENT DE LA RC 780 EN TRAVERSEE DE LOCALITE ET A LA REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES (PREAVIS N°11/2018)

M. le Président, P. Mason, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée.

La commission est composée de J.-F. Pilet, O. Gasser, M. Pfaff, K. Armstrong et T. Künckli Cagin.

La commission se réunira le mardi 18 septembre 2018 à 19h00.

La commission est élue par acclamation.

M. le Président, P. Mason, rappelle la teneur des art. 43, 44 et 47 du Règlement du Conseil communal.

b) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNE 2019 (PREAVIS N°12/2018)

M. le Président, P. Mason, propose qu'une commission de 3 membres soit nommée.

La commission est composée L. Mareda, J.-L. Puenzieux et M. Pezzuti.

La commission se réunira le mercredi 3 octobre 2018 à 19h00.

L. Mareda demande s'il est possible de changer la date de la commission.

Les membres de la commission se réuniront à la fin de la séance afin de fixer une nouvelle date.

La commission est élue par acclamation.

M. le Président, P. Mason, rappelle la teneur des art. 43, 44 et 47 du Règlement du Conseil communal.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 226'900.00 TTC AU MAXIMUM, POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN GENERAL D'AFFECTATION, D'UN REGLEMENT ET D'UN RAPPORT D'AMENAGEMENT (47 OAT) (PREAVIS N°09/2018)

M. le Président, P. Mason, prie la rapporteuse, **M. Pezzuti**, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

J.-F. Pilet indique qu'il ne voit pas que ce crédit ait été traité selon les procédures liées aux marchés publics. Jusqu'à CHF 150'000.-, on peut procéder de gré à gré, jusqu'à CHF 250'000.- il faut ouvrir le marché à 3 soumissionnaires et la procédure est ouverte ou sélective pour tout marché de plus de CHF 250'000.-. Ici, on a CHF 226'000.- avec le dernier préavis. Il demande donc si la notion de marché public a bien été prise en compte.

J.-M. Emery répond que nous sommes dans le cadre des marchés publics de gré à gré. Il ne saucissonne pas. La Municipalité donne des mandats différents en fonction des parties du projet. La répartition des coûts se trouve dans le rapport. La plus grande part est estimée à CHF 127'000.-. Ce n'est pas le bureau d'urbanisme qui a fait l'étude qui sera mandatée pour la suite. Cela sera confié à l'étude qui a fait la vision communale. Ce n'est pas du saucissonnage, mais des étapes différentes. C'est conforme à la loi sur les marchés publics.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Avec aucun avis contraire, 1 abstention et 25 voix pour, le préavis est accepté.

b) RELATIF A L'INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE INTITULEE « DEMANDE A LA MUNICIPALITE DE VEYTAUX D'APPROCHER CELLE DE MONTREUX POUR PREPARER UN PROJET DE CONVENTION DE FUSION » (PREAVIS N°10/2018)

M. le Président, P. Mason, prie le rapporteur, **O. Gasser**, de lire son rapport de minorité.

M. le Président, P. Mason, prie le rapporteur, **J.-F. Pilet**, de lire son rapport de majorité.

J.-F. Pilet indique qu'il va faire une petite présentation powerpoint à la place de lire son rapport.

L. Mareda demande la lecture complète de son rapport par **M. Pilet**.

J.-F. Pilet indique qu'il peut faire une lecture complète à la fin de sa présentation. Mais il pense qu'il est préférable de faire sa présentation, qui est un résumé du rapport. A la fin de sa présentation, il procédera à la lecture des conclusions de son rapport. Il requiert, le cas échéant, que la demande de **Mme Mareda** soit passée au vote.

J.-F. Pilet explique sa présentation powerpoint.

L. Mareda confirme sa demande de lecture complète du rapport.

M. le Président, P. Mason, procède donc au vote quant à la lecture complète de son rapport par M. Pilet. Avec 4 voix pour, 3 abstentions et 19 voix contre, J.-F. Pilet est autorisé à ne lire que les conclusions de son rapport.

J.-F. Pilet lit les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

V. Schweizer Ronnerström indique qu'elle n'a pas l'esprit de synthèse, mais qu'elle va faire un effort. Elle souhaite se présenter vu le nombre de nouveaux conseillers.

« Je suis mariée et mère d'une fille de 16 ans qui est en deuxième année de maturité au Gymnase de Burier. Je suis Montreusienne, j'ai grandi à Territet, et depuis 10 ans j'habite Veytaux.

Je suis une ancienne déléguée du CICR. J'ai été, pour une période, membre du comité de Pro Veytaux, ainsi que quelques années au comité de l'Association des Amis du Château de Chillon. Je suis actuellement membre du Conseil d'établissement scolaire Montreux-Veytaux.

J'ai été baptisée au Temple St-Vincent de Montreux, mais j'ai suivi mon catéchisme à la Chapelle de Veytaux. J'ai appris à jouer au tennis au Tennis Club de Montreux et j'y ai côtoyé des membres de Veytaux. J'ai appris à patiner sur la patinoire naturelle de Caux et skier sur sa petite piste. Avec l'école, nous sommes allés skier aux Rochers-de-Naye, nous y sommes montés avec le train Montreux-Glion-Rochers-de-Naye.

J'ai fait mes écoles enfantines et primaires au collège de Collonges, et la dernière année au collège de Veytaux. J'ai ensuite obtenu mon certificat d'études secondaires au collège de Montreux-Est.

L'habitant de Veytaux, son Excellence M. Ardeshir Zahedi, beau-fils du Chah d'Iran et dernier ambassadeur aux Etats-Unis, a reçu la bourgeoisie d'honneur de Montreux, soit l'une des trois qui ont été données.

Je vais des fois à l'Hôtel Masson soit pour y prendre un apéritif ou pour diner. Le plus vieil hôtel de Montreux-Veytaux. Je suis très heureuse de bénéficier du microclimat propre à Montreux-Veytaux.

Les tombes de mes parents sont à Clarens, celles de ma grand-mère, Rose Schweizer, à Veytaux.

Mon père, Alfred Schweizer, est né à Territet et a ensuite habité à Veytaux, en-dessus de la carrosserie qu'a construite mon grand-père, du même nom, Alfred Schweizer. Il a aussi été, en son temps, conseiller communal à Veytaux. Mon père a fait ses études à Montreux et Veytaux avant de reprendre la carrosserie.

La liste des exemples Montreux-Veytaux pourrait être encore bien longue. Comme je vous l'ai §dit, je n'ai pas l'esprit de synthèse, donc je vais m'arrêter là. Mais je pense que vous avez compris qu'avec mes propos, je voulais que vous compreniez mon attachement aux deux communes et pourquoi je suis favorable à l'initiative demandant à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux afin d'étudier les avantages et les inconvénients d'une fusion.

Je vous remercie de votre écoute. »

M. Pezzuti revient à la base. On a une initiative qui a été signée par 282 citoyens de Veytaux, avec un texte clair. L'initiative est claire. On n'a pas besoin d'une alternative. Une alternative se verra en fonction du résultat de la votation. On a une excellente collaboration et beaucoup de culture avec Montreux. On profite des infrastructures et des offres de Montreux. Elle est favorable au rapport minoritaire.

J. Grandchamp indique que tout comme V. Schweizer Ronnerström, il a le même parcours. Il a entendu M. Pezzuti, qui parle des échanges culturels. Le théâtre est à Montreux, mais il y en a un à Vevey et un à la Tour-de-Peilz. D'un côté, on a ce côté cartésien parce que c'est intéressant d'aller à Montreux. Si je vais acheter une voiture, je veux savoir ce qu'il y a comme enjeu. Historiquement, Villeneuve est le Bourg de Veytaux. La Commune devrait être sur Veytaux. Dans les discussions, pourquoi ne pas avoir même une fusion à 3 par la suite. Certes, nous avons eu une étude de faisabilité des fusions de commune. Cela a pris 5 ans pour faire le rapport et 2 millions de francs pour arriver au résultat qu'il faut continuer comme ça. Ce serait bien de poser la réflexion. On n'échappera peut-être pas à la fusion, mais cela vaut la peine de poser les choses.

D. Holland reprend ce qu'a dit M. Pezzuti et les 282 signatures des citoyens. Elle a demandé aux gens de signer pour voir quels sont les avantages et les inconvénients de la fusion. Cela ne veut pas dire que les gens sont acquis à la fusion. Ce n'est qu'une demande d'étude.

M. Pfaff indique qu'il éprouve un certain mal-à l'aise. Il est nouveau conseiller. Il pense qu'il y a une question qui nécessite une réponse : comment peut-on discuter raisonnablement au niveau de la représentation populaire lorsqu'il y a une initiative. Lorsque le peuple se prononce, y a-t-il une culture qui dit que le parlement va de soi-même édicter des recommandations et des contre-projets. Si c'est oui, on continue cette discussion. Si c'est non, on devrait juste attendre le vote du peuple.

J.-F. Pilet explique que par rapport au contre-projet, ce n'est pas systématiquement le cas. La Municipalité a décidé de ne pas faire de contre-projet. Selon la LDEP, il était explicité que c'est la Municipalité qui peut faire un contre-projet. Il n'y en a pas, donc on ne peut pas faire de contre-projet. L'idée est de dire que si on veut faire une analyse comparative, on repart à zéro, en refusant par votation l'initiative. Si l'initiative passe, on a la motion qu'il dépose tout à l'heure pour avoir une alternative.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que l'initiative populaire en matière de fusion est quelque chose de nouveau dans le Canton. On nous a dit qu'on est obligé de faire un préavis, alors qu'elle pensait que non. Le peuple devait se prononcer. En lisant l'article de loi, la Municipalité a décidé de ne pas émettre de contre-projet. Le préavis a donc respecté le processus démocratique, soit pas de contre-projet et pas de recommandations. Le Conseil communal ne peut pas opposer de contre-projet parce qu'il n'y en avait pas de la Municipalité. Les municipaux n'ont pas tous le même avis et ils voulaient respecter le processus démocratique.

M. Pezzuti répond qu'elle est entièrement d'accord avec Mme la Syndique. On a une initiative très claire. On aura tout le temps, après la votation, si le résultat est négatif, de faire d'autres propositions. Il faut respecter le texte de l'initiative. On a le devoir moral de ce que les citoyens ont signé. Pour répondre à M. Grandchamp, on n'aurait pas toutes les offres si on fait une étude avec Villeneuve.

J.-F. Pilet indique qu'il a aussi un devoir moral et notamment le fait d'utiliser la législation telle que possible en utilisant la recommandation. Il est conforme à la législation et il ne fait qu'utiliser les outils mis à disposition par le législateur cantonal. Il y aura une décision du peuple le 25 novembre. On ne devrait pas étudier la possibilité avec Villeneuve sous prétexte qu'on a des accords avec Montreux. On doit poser les questions à plat et il pense que ce n'est pas fait aujourd'hui.

C. Teklits rajoute qu'il a l'impression qu'on s'éloigne du sujet. On a un amendement : est-ce que nous voulons donner notre avis sur cette votation. Recentrons le débat. Nous devons indiquer si nous voulons prononcer sur la votation.

L. Mareda précise qu'il y a un comité de 11 personnes pour l'initiative. Elle y est la Conseillère la plus jeune (9 ans). Il y a 2 Municipaux, 2 anciens présidents du Conseil communal et certains ont fait 3, 4 ou 5 législatures. Dans le cadre de la collaboration avec Montreux, il y a une liste importante. Elle ne pense pas que l'on peut dire qu'on fonce avec la tête baissée, sans réfléchir. Il y a eu des réflexions pendant des années. Une possibilité de fusion avec Villeneuve n'est jamais intervenue à sa connaissance.

A. Sandmeyer indique que lorsqu'on aborde une fusion avec Montreux, c'est émotionnel. On ne va pas discuter ce soir si on veut fusionner ou non. C'est bien qu'il y ait un dialogue et des informations nécessaires. Le but est d'éviter que les gens ne comprennent pas le sujet. L'idée d'approcher aussi Villeneuve, pourquoi pas. On aura une comparaison et des informations complémentaires.

J.-L. Puenzieux rajoute que l'initiative était claire. La Municipalité a décidé de laisser le peuple s'exprimer sur cette étape. Il pense qu'il est nécessaire de suivre la Municipalité et de ne pas donner de recommandation de vote.

J.-F. Pilet répond qu'il n'est pas d'accord avec le principe de ne pas donner de position. Le Conseil communal représente la population veytausienne. Celle-ci attend un signal de ses représentants. La population a le droit de savoir quel est le ressenti du Conseil communal. La recommandation peut être oui ou non, mais il estime qu'il faut donner un avis.

P. Ruch demande un éclaircissement quant à cette recommandation. Est-elle argumentée ou n'est-ce qu'une recommandation sans explication ?

J.-F. Pilet répond que c'est une simple recommandation.

C. Teklits revient sur les propos de Mme Mareda. Ce n'est pas parce qu'on n'a jamais parlé de fusion avec Villeneuve qu'il ne faut pas y réfléchir. Ce n'est pas parce qu'on ne l'a jamais fait qu'il ne faut pas étudier la question.

M. le Président, P. Mason, procède au vote de l'amendement du rapport majoritaire, soit « souhaitez-vous faire une recommandation de vote ». Avec 11 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention, l'amendement est refusé.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Avec 18 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, le préavis est accepté.

7. MOTION PILET

M. le Président, P. Mason, invite J.-F. Pilet à lire le texte de sa motion.

J.-F. Pilet explique qu'il a déjà expliqué un peu son idée. La votation du 25 novembre 2018 aura lieu. En parallèle à cette votation, sa motion vise à demander à la Municipalité de faire une étude de fusion avec Villeneuve.

J.-F. Pilet lit sa motion.

J.-F. Pilet précise qu'il est nécessaire qu'un cinquième des membres présents doivent soutenir cette motion. L'idée est de discuter de cette motion et de la renvoyer à la Municipalité.

M. Pezzuti propose qu'on reste sur la même ligne et propose donc de ne pas entrer en matière sur cette motion.

M. le Président, P. Mason, procède au vote de soutien à la motion. Il y a plus de 6 membres présents qui soutiennent cette motion. La motion est donc prise en considération.

M. le Président, P. Mason, ouvre donc la discussion sur la motion.

A. Sandmeyer demande ce qu'il en est de l'idée de Villeneuve si la votation populaire refuse l'initiative.

J.-F. Pilet indique qu'elle suit son cours. La motion demande à la Municipalité de présenter un rapport.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que pour elle, ce sont des sujets différents. Ils ne seront pas avancés en même temps. C'est une tâche que le Conseil communal donne à la Municipalité, mais ce n'est pas lié à l'initiative.

J.-F. Pilet précise que l'idée est de faire avancer l'initiative et la motion ensemble. Sinon il y aura un décalage.

P. Ruch demande si la Municipalité a le temps, techniquement, de construire cette motion pour qu'elle apparaisse en même temps que la votation du 25 novembre prochain.

J.-F. Pilet répond que si on vote oui à la Convention avec Montreux, le projet de fusion avance. L'idée est de faire la même étude avec Villeneuve, mais par la motion.

T. Küncekli Cagin demande si Villeneuve serait d'accord de fusionner avec nous.

J.-F. Pilet indique que l'on ne sait pas si Montreux serait d'accord non plus. Il doit également y avoir un vote populaire de la population de Montreux. On ne peut pas dire que Villeneuve ou que Montreux nous accueilleront les bras ouverts.

T. Küncekli Cagin constate qu'on a plus de liens avec Montreux. Elle demande s'il y a eu des contacts avec Villeneuve.

J.-F. Pilet rappelle que pour l'instant, on ne fait pas un débat sur la fusion, mais sur la procédure.

J. Grandchamp précise que Villeneuve est au courant. M. Karlen aurait dit que ce serait génial. On a aussi des liens avec Villeneuve.

C. Teklits revient sur les propos de J. Granchamp que lorsqu'on achète une voiture, on fait un comparatif et on aime avoir le choix entre plusieurs modèles. On parle de l'intérêt du peuple, alors laissons le choix au peuple.

M. le Président, P. Mason, propose que cette motion soit directement renvoyée à la Municipalité.

J.-F. Pilet précise que le rapport de la Municipalité doit évoluer en parallèle avec l'initiative.

L. Mareda indique qu'elle souhaiterait l'avis de la Municipalité, notamment pour savoir si on a le temps et les moyens de faire ce travail.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que la Municipalité est aux ordres du Conseil communal.

O. Gasser rajoute qu'il n'est pas sûr qu'on ait les ressources suffisantes pour faire les deux analyses en parallèle. En plus, le résultat est tellement évident que le but est de faire diversion pour diviser les voix. Ce n'est pas très sérieux.

J.-F. Pilet rappelle que c'est une simple utilisation de la législation.

J.-L. Puenzieux ajoute que cette motion est très importante aujourd'hui. En effet, elle va donner un travail énorme à la Municipalité. Il ne dit pas que c'est faux. Il pense quand même que l'ensemble des liens avec Montreux est une chose, mais que nos autorités ont aussi des liens étroits avec Montreux, notamment au niveau des députés. Nous ne connaissons pas le monde politique de Villeneuve ni du district d'Aigle. Il est plus logique de se donner le temps nécessaire d'attendre les résultats de la votation. On laisse le peuple voter : si le peuple veut s'approcher de Montreux, on laissera la Municipalité le faire. Si ça ne passe pas, on peut étudier une fusion avec l'une ou l'autre. Il faut mesurer l'importance de ce vote.

J.-F. Pilet rétorque qu'il n'est pas contre une fusion, contrairement à ce que laisse penser les propos de M. Gasser. Il propose simplement une étude parallèle qui permet d'avoir une option. L'objet n'est pas de dire si l'on est pour ou contre une fusion.

M. Pezzuti indique que ce n'est pas seulement du travail pour la Municipalité, mais que cela représente un coût énorme. On n'a jamais discuté de fusionner avec Villeneuve ou de changer de district.

J.-F. Pilet répond qu'on ne sait justement rien et que cela vaut la peine de l'analyser.

C. Teklits rajoute que cela ne va pas bloquer l'initiative du 25 novembre prochain, mais que cela va permettre d'avoir une autre option. On n'accepte ni l'une ni l'autre pour l'instant. L'idée est d'avoir le droit de choisir.

D. Holland rappelle que ceux qui n'ont pas la liberté se plaignent de ne pas pouvoir s'exprimer. On ne devrait pas se plaindre de faire une analyse comparative. Il faut élargir l'espace de réflexion.

M. Pfaff indique qu'il comprend mieux pourquoi il éprouve ce mal-à l'aise, parce qu'il est partagé. Les initiants ont créé une pression politique. Les différentes initiatives témoignent de cet embarras. C'est dommage que ces questions n'aient pas été analysées plus avant. Il demande si le Conseil communal doit se montrer d'avantage proactif ou est-ce qu'on attend de voir ce que dit le peuple ?

M. le Président, P. Mason, relit l'art. 58 du règlement du Conseil communal.

M. le Président, P. Mason, procède au vote déterminant si la motion est renvoyée directement à la Municipalité. Avec 10 voix pour, 11 voix contre et 5 abstentions, la motion n'est pas renvoyée à la Municipalité.

M. le Président, P. Mason, procède au vote déterminant si la motion est renvoyée à une commission. Avec 10 voix pour, 11 voix contre et 5 abstentions, la motion est refusée.

J.-F. Pilet se dit déçu que sa motion ne soit pas acceptée. Il remercie toutefois les Conseillers d'avoir eu le débat. Grâce à cette motion, il y eu un débat important et c'est très bien. Il espère qu'un débat contradictoire sera proposé à la population avant la votation du 25 novembre 2018.

8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

J.-M. Emery annonce sa démission pour le 31 décembre 2018 et la lit sa lettre :

« Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux.

Le courrier que je vous adresse, conjointement, à votre Conseil et à la Municipalité, vous confirme ma décision de mettre un terme à mon mandat de Municipal.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accompli cette tâche depuis 12 années, mais surtout avec le souci constant de servir les intérêts de notre commune et de notre district.

De beaux projets ont pu être réalisés durant cette période, d'autres sont à venir. Aussi, afin de finaliser les démarches liées au projet du musée du fort de Chillon, de mettre en œuvre la décision que vous avez prise de poursuivre l'étude du future PGA, la poursuite des démarches en cours et la préparation du dernier préavis relatif à la construction du bâtiment multigénérationnel, j'ai fixé le terme de mon mandat au 31 décembre 2018.

Au cours de cette fin de mandat, les Veytausiens devront se déterminer s'ils souhaitent ou non étudier une éventuelle fusion avec la Commune de Montreux. Vous me savez favorable à cette démarche. Elle doit se faire en toute démocratie et quel que soit le résultat de votre décision au terme de cette procédure, elle engagera la Municipalité dans la voie que vous aurez choisie.

Ne voyez surtout pas d'amalgame entre ma démission et cette démarche citoyenne, il n'y en a simplement pas.

J'ai trouvé, au sein de la Municipalité, auprès de votre Conseil et au contact des Veytausiens, des échanges enrichissants et positifs, des contacts chaleureux, des amitiés sincères et, mais elles seront vite oubliées, quelques déconvenues sans grande importance.

Je vous souhaite, Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, une fin de législature constructive et en vous remerciant sincèrement pour ce que vous m'avez apporté, je vous adresse mes plus chaleureuses salutations. »

J.-M. Emery remercie son épouse d'avoir supporté toutes ses absences et de l'avoir soutenu toutes ces années.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que la Municipalité prend acte de la démission de J.-M. Emery. Elle tient d'ores et déjà à le remercier pour son engagement. La Municipalité saura le remercier plus pragmatiquement lors d'une prochaine séance.

J. Grandchamp revient sur la question posée lors de la dernière séance concernant le passage piéton en bas de la Rue Bonivard. Il demande si l'éclairage a été amélioré.

Ph. Andler précise qu'il y a n'a pas d'étude à ce sujet pour l'instant. Il y a un lampadaire juste devant et il va demander à la voirie de dégager un peu l'arbre.

V. Schweizer Ronnerström demande s'il y est juste qu'il ne devrait plus y avoir de passage piéton lorsque l'on est dans une zone limitée à 30km/h. Elle précise qu'il y en a encore 2 sur la Rue du They.

Ph. Andler précise que les deux qui sont encore là le sont à la demande de la Commune, parce qu'ils sont précisément devant l'école.

J. Grandchamp rajoute que dans certaines Communes, il est recommandé de laisser un passage piéton à côté des écoles. Il s'agit aussi d'une recommandation du TCS.

K. Armstrong indique s'être rendue à Plan-la-Goille et a constaté que les toilettes étaient vraiment sales. En plus, tout autour du bâtiment aux Rochers-de-Naye, il y avait plein de déchets. Elle a entendu les commentaires des gens et ce n'était pas très élogieux.

I. Rinaldi répond pour plan-la-Goille, qu'il y a un partage des frais avec les parapentistes. Un nettoyage est fait normalement toutes les semaines, parfois même 2 fois par semaine. Il y a parfois des cas exceptionnels avec de gros week-ends. Il va voir pour faire plus. Il rajoute qu'un courrier est parti au MOB pour les Rochers-de-Naye parce que ce n'est pas fauché. A l'époque, la personne qui s'occupe des alpages pouvait monter jusqu'au sommet des Rochers-de-Naye. Au vu du nombre de touristes, il a été convenu que c'était désormais clôturé en-dessous des parcs à marmottes. Le MOB devait donc faucher l'herbe de la partie supérieure. Cela n'a pas été fait et on leur a écrit un courrier à ce sujet. D'autant plus que c'est dangereux dès qu'il y aura de la neige (avalanches).

K. Armstrong précise qu'elle parlait du désordre. Il y a des déchets partout.

I. Rinadli indique qu'il va aller voir.

M. le Président, P. Mason, rappelle que le mini bière festival aura lieu le 22 septembre prochain. Les 26 et 27 octobre 2018 se tiendra la braisinée.

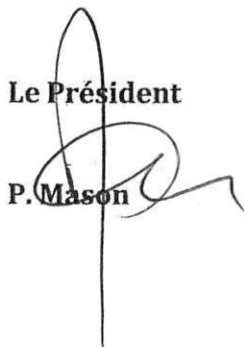
M. le Président, P. Mason, invite les conseillers à l'apéritif qui suivra la séance.

M. le Président, P. Mason, remercie et clôt la séance, il est 21h59.

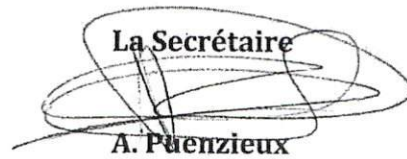
Prochaines séances du Conseil

29 octobre et 3 décembre 2018

11 février, 18 mars, 29 avril, 17 juin, 9 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2019

Le Président

P. Mason



La Secrétaire

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 10 septembre 2018